



## PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 18 mars 2022

## PROCÉDURE RELATIVE À L'OCTROI DE LA PROTECTION TEMPORAIRE DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE

La guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes. L'État prend toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens.

À ce jour, la majorité des ressortissants Ukrainiens arrivant dans notre département sont en transit vers l'Espagne et le Portugal. Ces derniers, de passage dans l'agglomération lyonnaise pour une ou deux nuits, sont pris en charge par la Croix-Rouge à la gare de Lyon Part-Dieu. Ils sont ensuite orientés vers des gymnases mis à disposition par la ville de Lyon.

Les personnes déplacées d'Ukraine qui souhaitent rester plus durablement dans le département du Rhône doivent demander une Protection temporaire : pour cela, l'association *Forum-Réfugiés-COSI* est l'interlocutrice unique en charge d'accompagner les déplacés Ukrainiens dans leur constitution de dossier et seule habilitée à prendre des rendez-vous aux guichets dédiés à la préfecture. Les personnes déplacées d'Ukraine doivent se faire connaître auprès de *Forum-Réfugiés-COSI* au **numéro dédié : +33 6 12 42 66 50**, du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, ou par mail [ukraine@forumrefugies.org](mailto:ukraine@forumrefugies.org)

La protection temporaire est un dispositif européen exceptionnel qui ouvre [aux personnes déplacées d'Ukraine](#) les droits suivants :

- La délivrance d'une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de 6 mois (renouvelable jusqu'à 3 ans) ;
- Le versement de l'allocation pour demandeur d'asile ;
- L'autorisation d'exercer une activité professionnelle ;
- L'accès aux soins par une prise en charge médicale ;
- La scolarisation des enfants mineurs ;
- Un soutien dans l'accès au logement.

Toutes ces informations sont disponibles en français et en ukrainien sur le site [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET

Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69